

Greffé
du Tribunal de Commerce de
SAINT-QUENTIN
Palais de Justice
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.62.34.10.
Télécopie : 03.23.64.26.47.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA A.I.C. FINANCES
177, RUE J.F. KENNEDY
02100 SAINT-QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sté d'Exercice Lib. Act° Simp. EUROPE FI
44, RUE JEAN JAURES
02100 SAINT-QUENTIN

Numéro RCS : SAINT-QUENTIN B 388 405 425

<11010/1996B00128>

Dénomination sociale :

A.I.C. FINANCES - ACTIONS. INVESTISSEMENTS.
CONSEILS. FINANCES

Pièces déposées le 30/10/2003

Numéro : 21223

PV CONSEIL ADMINISTRATION du 15/11/2001
- NOMIN. DIRECTEUR GAL DELEGUE

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.1980 - 5 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

A.I.C. FINANCES - Actions. Investissements. Conseils. Finances.

Société Anonyme au capital de 1 000 000 F

Zone Industrielle de Rouvroy

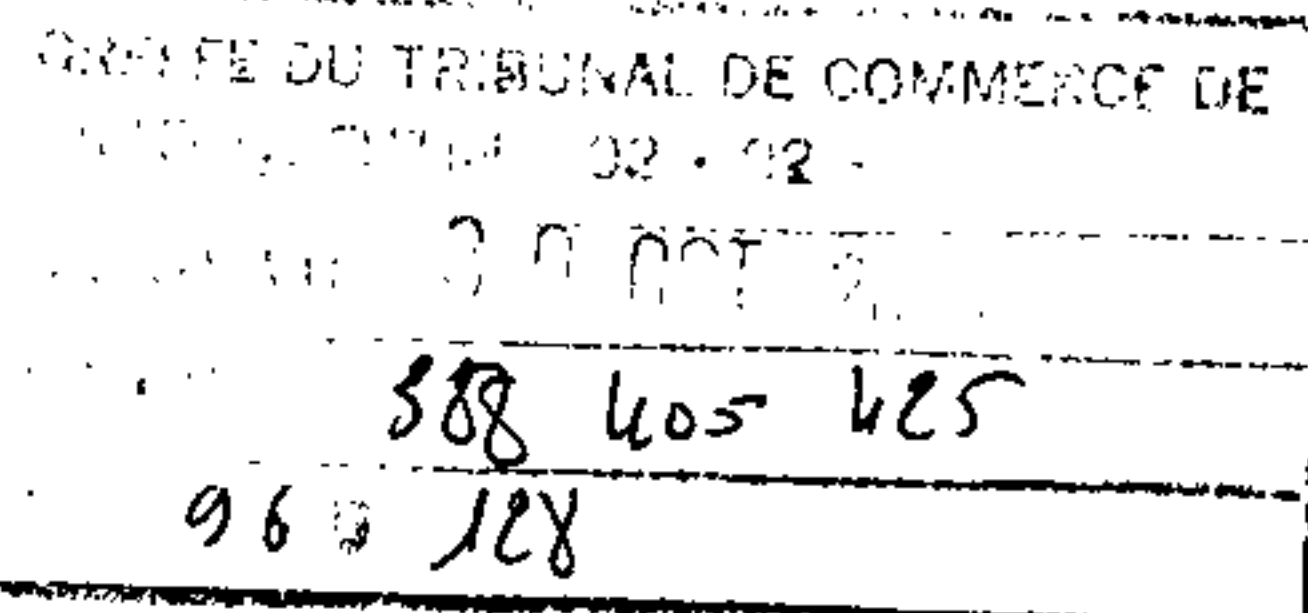
ROUVROY

(Aisne)

RCS SAINT-QUENTIN B 388 405 425

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 15 NOVEMBRE 2001



L'an deux mil un,
Le quinze Novembre,
A l'issue du Conseil réuni ce jour,

Les administrateurs de la société "A.I.C. FINANCES" se sont réunis en Conseil, à PARIS (11^{ème}), 9 rue Chevreul, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

Monsieur Christian CANARD, Président Directeur Général,
Madame Isabel LUQUE-CANARD,
Monsieur Jean-Michel ROCHARD,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement. Monsieur Christian CANARD préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur la nomination d'une Directrice Générale déléguée.

Monsieur Christian CANARD expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Madame Isabel LUQUE CANARD.

Sur la proposition de Monsieur Christian CANARD, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Madame Isabel LUQUE CANARD, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de ses fonctions d'administratrice; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Madame Isabel LUQUE CANARD conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Madame Isabel LUQUE CANARD remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Christian CANARD, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Madame Isabel LUQUE CANARD disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Christian CANARD ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

001110000000